

## Rapports économiques et sociaux

# Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition

par Jianwei Zhong, Yuqian Lu, Youjin Choi et Jue Zhang

Date de diffusion : le 24 janvier 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition***

par Jianwei Zhong, Yuqian Lu, Youjin Choi et Jue Zhang

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202400100001-fra>

## **Résumé**

La présente étude porte sur les caractéristiques des travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées et dont le premier emploi était dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration de 2000 à 2020, ainsi que sur les taux cumulatifs de la transition vers la résidence permanente et du maintien en emploi dans cette industrie. Elle compare aussi les résultats avec ceux des travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions plus spécialisées et des titulaires de permis d'études en emploi dans l'industrie. Les résultats révèlent que les travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées avaient des taux de transition vers la résidence permanente plus faibles ainsi que des taux plus faibles de maintien en emploi dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration après l'obtention de la résidence permanente, comparativement aux travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions plus spécialisées et aux titulaires de permis d'études.

Mots-clés : maintien en emploi dans l'industrie, services d'hébergement et de restauration, titulaires de permis d'études, transition vers la résidence permanente, travailleurs étrangers temporaires.

## **Auteurs**

Jianwei Zhong travaille à la Direction générale de la recherche et des données au sein d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Yuqian Lu et Youjin Choi travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de Statistique Canada. Jue Zhang travaille à la Division de l'activité minière, de la fabrication et du commerce de gros de Statistique Canada.

## **Remerciements**

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Cédric de Chardon, Rebeka Lee, Chris Hamilton, Feng Hou, René Morissette et Mikal Skuterud pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure du présent article.

## Introduction

Au cours des dernières années, les travailleurs étrangers<sup>1</sup> sont devenus une source de main-d'œuvre importante dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration (SHR) au Canada. Par exemple, en 2017, les résidents temporaires autorisés à travailler au Canada occupaient 7,2 % du nombre total d'emplois dans cette industrie (Lu, 2020). Cependant, l'embauche de travailleurs étrangers a été en grande partie interrompue par les restrictions de voyage imputables à la COVID-19. Pendant la reprise économique après la levée des restrictions liées à la COVID-19 au Canada, les taux de postes vacants dans l'industrie des SHR ont augmenté considérablement, passant de 4,9 % au dernier trimestre de 2018 (avant la pandémie de COVID-19) à 12,7 % au troisième trimestre de 2021 (Statistique Canada, 2024). Le nombre de postes vacants a aussi crû, passant de 68 990 au dernier trimestre de 2018 à 154 495 au troisième trimestre de 2021 (Statistique Canada, 2024). Après avoir atteint un sommet au troisième trimestre 2021, le taux de postes vacants dans le secteur des SHR a diminué pour s'établir à 6,2 % au troisième trimestre 2023, mais est resté supérieur au taux de postes vacants avant la pandémie. Dans le contexte des taux de postes vacants ayant atteint des sommets dans l'industrie des SHR et divers autres secteurs, il est bon d'évaluer la mesure dans laquelle les travailleurs étrangers ont continué d'exercer un emploi dans l'industrie des SHR après avoir obtenu le statut de résident permanent. Une évaluation de ce genre permet d'orienter les discussions sur les pénuries de main-d'œuvre sectorielles au Canada.

Le présent article permet d'examiner le nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des SHR qui ont fait la transition vers la résidence permanente, ainsi que leur maintien en emploi dans l'industrie des SHR après avoir obtenu le statut de résident permanent. Les TET exerçant des professions plus spécialisées et les titulaires de permis d'études ont servi de groupes de comparaison. Reposant sur des données fusionnées provenant du Fichier des résidents non permanents, du Fichier des immigrants reçus et du Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, la présente étude vise à analyser les TET dont le premier emploi observé<sup>2</sup> était dans l'industrie des SHR pendant la période allant de 2000 à 2020 et qui étaient titulaires d'un permis de travail valide, sans avoir eu un autre type de permis au cours de l'année en question. Pour ceux ayant occupé un emploi dans diverses industries au cours de leur première année d'emploi, seuls les TET ayant réalisé leurs gains les plus élevés dans l'industrie des SHR pendant l'année visée ont été pris en compte dans l'analyse. Les niveaux d'exigences en matière de compétences professionnelles des TET étaient fondés sur les renseignements sur la profession tirés de leurs permis de travail. Lorsque les renseignements sur la profession n'étaient pas disponibles, les gains annuels réalisés au cours de l'année du premier emploi des TET ont été utilisés pour imputer les niveaux d'exigences en matière de compétences professionnelles. Les résidents temporaires titulaires d'un permis d'études, peu importe s'ils étaient titulaires ou non d'un permis de travail au cours de cette même année, sont désignés comme étant des « titulaires de permis d'études » (voir l'annexe sur les données pour obtenir plus de renseignements).

1. Le terme « travailleurs étrangers » dans la présente étude désigne les résidents temporaires autorisés à travailler au Canada, y compris les titulaires de permis de travail et les titulaires de permis d'études qui ont été autorisés à travailler hors campus sans permis de travail après 2014.
2. La première année d'imposition disponible dans les données fiscales est 1989.

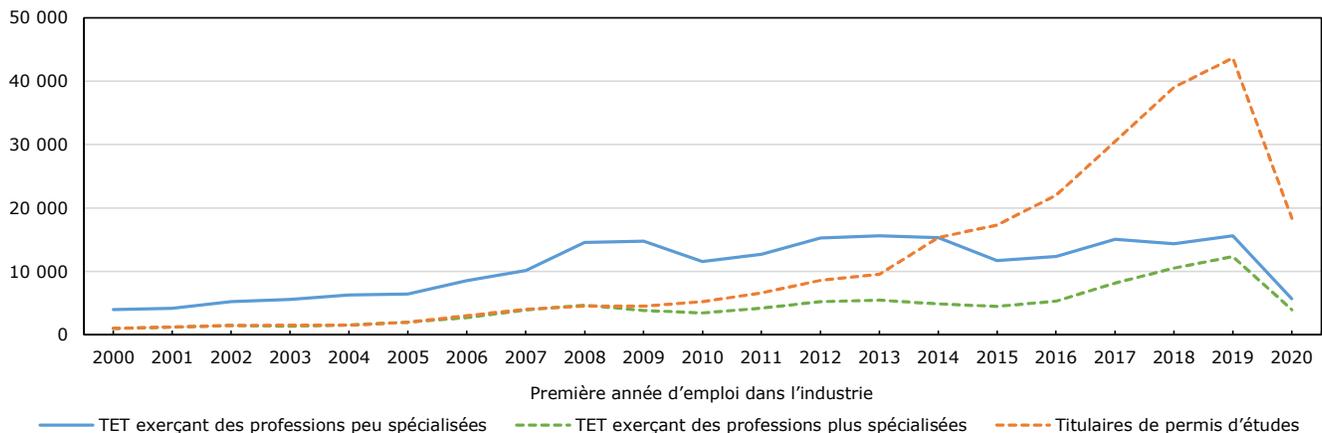
## Depuis 2015, les titulaires de permis d'études sont plus nombreux que les titulaires de permis de travail dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration

Le nombre de TET exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des SHR est demeuré relativement stable au cours des années 2010. Il est passé d'environ 4 000 en 2000 à un peu plus de 10 000 en 2007, pour ensuite varier selon une fourchette de 11 000 à 15 000 au cours de la décennie suivante (graphique 1). Comparativement aux TET exerçant des professions peu spécialisées, moins de TET exerçaient des professions plus spécialisées dans l'industrie des SHR. Leur nombre était inférieur à 3 000 avant 2006, il s'est maintenu entre 4 000 et 5 500 de 2007 à 2016, pour ensuite augmenter à plus de 8 000 en 2017, puis à 12 000 en 2019. En raison des restrictions de voyage imposées en 2020 en raison de la pandémie, le nombre de TET exerçant des professions peu spécialisées et le nombre de TET exerçant des professions plus spécialisées ont diminué de plus de 60 %. Dans l'ensemble, environ les trois quarts des TET (à l'exception des titulaires de permis d'études) dans l'industrie des SHR exerçaient des professions peu spécialisées pendant la période allant de 2000 à 2014. Cette proportion a reculé pour s'établir sous la barre des 60 % en 2019.

### Graphique 1

#### Nombre de travailleurs étrangers temporaires, selon le niveau de compétences professionnelles, et de titulaires de permis d'études en emploi dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration pendant la première année suivant leur arrivée, 2000 à 2020

nombre de personnes



**Note :** TET signifie « travailleurs étrangers temporaires ».

**Source :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Dans les années 2010, le nombre de titulaires de permis d'études était semblable à celui des TET exerçant des professions plus spécialisées. Depuis 2014, les titulaires de permis d'études inscrits à un programme d'études postsecondaires, à un programme de formation professionnelle de niveau postsecondaire ou à un programme de formation professionnelle de niveau secondaire (au Québec seulement) ont été autorisés à travailler hors campus sans permis de travail jusqu'à 20 heures par semaine pendant les sessions d'études normales ou les semestres définis, et à travailler à temps plein pendant les congés prévus au cours de l'année scolaire. Les titulaires de permis d'études ont tiré profit de cette réforme des politiques, et le nombre de ces immigrants exerçant un travail dans l'industrie des SHR a augmenté de façon marquée d'une année à l'autre. Ils sont devenus la principale source de travailleurs étrangers dans cette industrie. En 2019, le nombre de titulaires de permis d'études a atteint 43 650, ce qui était 1,6 fois plus élevé que le nombre total de TET dans cette industrie.

## **Les travailleurs étrangers temporaires et les titulaires de permis d'études dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration ont des caractéristiques sociodémographiques différentes**

Le tableau 1 présente les caractéristiques démographiques des TET exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des SHR, comparativement aux TET exerçant des professions plus spécialisées et aux titulaires de permis d'études, selon cinq cohortes d'entrée : 2000 à 2004, 2005 à 2009, 2010 à 2014, 2015 à 2019, et 2020 (cohorte spéciale pendant la pandémie).

Parmi les TET dont le premier emploi était une profession peu spécialisée dans l'industrie des SHR, environ 90 % étaient âgés de 34 ans ou moins dans les cinq cohortes d'entrée. Près de 60 % de ces travailleurs étaient des femmes.

En outre, plus de 90 % occupaient un emploi dans l'une des quatre provinces suivantes : Ontario, Colombie-Britannique, Alberta et Québec. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont enregistré des proportions plus élevées d'afflux de TET exerçant des professions peu spécialisées pendant la période allant de 2005 à 2014, comparativement à l'Ontario et au Québec, surtout en raison du projet pilote d'avis relatif au marché du travail en mode accéléré, qui a été mis en œuvre de 2007 à 2010. Ce projet a permis aux employeurs d'avoir un accès plus rapide aux travailleurs étrangers pour pourvoir des postes vacants dans des professions peu spécialisées (gouvernement du Canada, 2007).

Au cours de la période allant de 2005 à 2019, les principales régions d'origine des TET exerçant des professions peu spécialisées étaient l'Asie de l'Est, l'Europe de l'Ouest, l'Europe du Nord, et l'Océanie et autres. En 2020, les deux dernières régions ont été remplacées par l'Asie du Sud et l'Asie de l'Ouest. Le nombre de travailleurs exerçant des professions peu spécialisées originaires de l'Asie du Sud-Est a augmenté considérablement de 2005 à 2014; il représentait environ 20 % du nombre total annuel de ce groupe de TET dans l'industrie des SHR pendant cette période. Le recrutement dans cette région a diminué rapidement après 2015.

Tableau 1

Caractéristiques des travailleurs étrangers temporaires et des titulaires de permis d'études pendant leur première année d'emploi dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration, selon la cohorte d'entrée

	TET exerçant des professions peu spécialisées					TET exerçant des professions plus spécialisées					Titulaires de permis d'études				
	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020
Nombre de personnes	25 300	54 580	70 480	69 100	5 700	6 660	17 190	23 260	40 830	3 980	6 810	18 160	45 360	152 470	18 380
	nombre de personnes														
	pourcentage														
Âge au premier emploi															
24 ans ou moins	45,7	39,1	38,0	42,1	28,1	30,9	29,4	26,1	28,1	10,0	71,3	69,0	64,4	73,4	71,1
25 à 34 ans	43,2	47,6	51,0	47,3	48,2	45,7	46,6	50,6	51,7	51,4	24,6	28,4	33,5	23,9	24,8
35 à 44 ans	7,6	10,0	8,7	7,7	16,5	16,7	17,4	18,0	15,5	29,9	3,4	2,2	1,9	2,3	3,2
45 ans ou plus	3,5	3,2	2,3	2,9	7,1	6,7	6,7	5,4	4,6	8,7	0,7	0,4	0,3	0,5	0,8
Sexe															
Hommes	42,8	43,0	41,4	39,5	41,7	64,7	66,0	61,4	54,2	61,4	50,9	48,8	51,7	50,1	49,5
Femmes	57,2	57,0	58,6	60,5	58,3	35,3	34,0	38,6	45,8	38,6	49,1	51,2	48,3	49,9	50,5
Province du premier emploi															
Terre-Neuve-et-Labrador	x	0,2	0,7	0,5	x	x	0,4	1,2	0,7	x	0,3	1,0	1,1	0,9	0,6
Île-du-Prince-Édouard	x	0,1	0,2	0,1	x	x	0,2	0,5	0,2	x	0,4	0,4	0,3	0,4	0,2
Nouvelle-Écosse	0,6	0,6	1,0	0,9	1,4	0,8	1,2	1,7	1,4	2,3	4,9	4,1	2,8	2,3	1,7
Nouveau-Brunswick	0,2	0,3	0,4	0,4	0,7	0,5	0,6	0,9	1,0	1,5	4,0	2,7	0,9	0,8	0,9
Québec	11,2	7,4	6,7	9,3	15,6	13,6	10,1	8,9	9,4	11,4	8,0	8,8	9,1	11,7	13,4
Ontario	32,5	18,5	21,6	30,7	36,5	40,5	20,1	20,9	24,0	17,8	45,3	26,4	36,1	48,1	50,1
Manitoba	0,6	0,6	0,9	1,6	2,3	1,2	1,5	2,0	1,4	2,3	2,7	3,7	3,3	3,5	3,7
Saskatchewan	0,4	1,6	2,3	1,3	2,2	0,9	2,8	4,3	3,5	6,5	0,9	2,3	4,6	1,7	2,1
Alberta	19,8	34,4	31,3	15,3	12,6	20,4	37,2	35,8	25,1	23,5	18,8	22,0	13,4	5,4	5,4
Colombie-Britannique	34,2	36,4	34,8	39,9	27,4	21,5	25,9	23,8	33,1	33,6	14,6	28,6	28,4	25,3	21,8
Région d'origine															
Amérique centrale	3,0	4,3	2,4	1,5	3,1	3,3	4,0	2,5	2,5	2,9	2,6	2,7	1,9	1,5	1,6
Caraïbes	1,2	2,3	1,9	1,1	1,8	1,6	1,6	1,4	1,0	1,1	2,7	1,8	1,1	1,2	0,8
Amérique du Sud	3,4	2,2	2,1	3,9	4,5	4,0	2,2	2,6	4,1	3,0	7,5	5,6	6,8	4,0	3,2
Europe de l'Ouest	4,1	8,4	10,2	12,4	10,2	10,2	12,1	10,2	10,2	7,7	2,5	3,8	2,8	2,6	2,2
Europe du Nord	13,6	9,5	7,9	12,7	6,1	5,5	6,9	7,5	10,2	2,8	1,1	0,8	0,4	0,3	0,1
Europe du Sud	1,0	0,8	2,7	2,5	2,1	2,1	1,4	4,4	4,4	2,8	1,2	0,5	0,9	0,5	0,4
Europe de l'Est	3,0	2,0	3,8	2,8	2,4	4,4	2,6	6,1	4,2	1,9	4,2	3,2	2,6	1,1	0,7
Afrique	4,1	2,2	1,8	3,1	5,6	5,0	3,5	2,5	3,9	8,0	13,6	7,8	6,2	6,3	6,8
Asie du Sud	7,2	4,0	3,7	5,3	13,6	14,9	13,0	12,9	13,4	26,0	13,2	9,2	31,9	47,1	45,2
Asie du Sud-Est	1,7	21,6	19,5	3,1	5,7	4,1	11,1	16,2	9,6	19,6	4,2	4,4	5,0	6,6	10,2
Asie de l'Est	35,8	25,0	31,9	37,4	29,8	17,5	18,2	20,8	23,8	18,3	35,2	53,3	36,8	25,1	23,3
Asie de l'Ouest	3,4	1,5	1,3	3,0	9,8	3,8	1,8	1,4	1,7	3,6	6,6	3,2	2,1	2,6	4,7
Océanie et autres	17,8	15,1	9,9	10,3	4,5	17,8	17,3	7,8	9,1	1,6	1,1	0,4	0,2	0,1	0,1
Amérique du Nord	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	5,8	4,4	3,8	2,0	0,8	4,1	3,3	1,3	0,9	0,7

x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Notes : TET signifie « travailleurs étrangers temporaires ». La cohorte d'entrée est basée sur l'année au cours de laquelle les titulaires de permis de travail temporaire et les titulaires de permis d'études ont commencé leur premier emploi dans cette industrie au Canada. Les chiffres ayant été arrondis à la dizaine près, leur somme peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Les TET exerçant des professions plus spécialisées comprenaient un plus haut pourcentage de travailleurs plus âgés et de travailleurs de sexe masculin, comparativement aux TET exerçant des professions peu spécialisées. La répartition provinciale des TET exerçant des professions plus spécialisées était semblable à celle des TET exerçant des professions peu spécialisées. Les principales régions d'origine des TET exerçant des professions plus spécialisées étaient semblables à celles des TET exerçant des professions peu spécialisées, sauf que ce dernier groupe avait de plus fortes concentrations de TET originaires de l'Asie de l'Est.

En ce qui a trait aux titulaires de permis d'études, la plupart étaient âgés de 24 ans ou moins. Les proportions d'hommes et de femmes étaient quasi égales. Le pourcentage de titulaires de permis d'études exerçant un emploi dans l'industrie des SHR dans la région de l'Atlantique était plus élevé que le pourcentage de TET. Après 2014, l'Ontario représentait presque la moitié des titulaires de permis d'études en emploi dans l'industrie des SHR, alors que la proportion en Alberta a diminué considérablement. Les étudiants étrangers en emploi dans l'industrie des SHR étaient principalement originaires de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud et de l'Afrique. Après 2014, les étudiants originaires de

l'Asie du Sud représentaient presque la moitié des étudiants étrangers en emploi dans l'industrie des SHR.

## Les travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées affichent des taux de transition vers la résidence permanente relativement plus faibles

Le tableau 2 présente les taux cumulatifs de la transition vers la résidence permanente pour les TET exerçant des professions peu spécialisées, les TET exerçant des professions plus spécialisées et les titulaires de permis d'études après la première année d'emploi dans l'industrie des SHR.

Tableau 2

Taux cumulatifs de la transition vers la résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires et des titulaires de permis d'études après la première année d'emploi dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration, selon la cohorte d'entrée

	TET exerçant des professions peu spécialisées					TET exerçant des professions plus spécialisées					Titulaires de permis d'études				
	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020
	nombre de personnes														
Nombre total avant la transition	25 300	54 580	70 480	69 100	5 700	6 660	17 190	23 260	40 830	3 980	6 810	18 160	45 360	152 470	18 380
Nombre d'années écoulées depuis la première année de travail au sein de l'industrie	pourcentage														
1	7,4	4,1	3,1	5,1	14,0	10,5	6,1	6,2	6,8	17,3	10,5	4,8	2,3	0,9	2,6
2	14,2	9,7	8,5	12,0	...	19,5	14,6	19,8	19,6	...	19,9	11,6	9,5	5,1	...
3	19,1	16,7	16,6	...	...	26,3	24,4	33,0	...	...	29,0	20,1	21,3	...	...
4	22,1	22,3	24,0	...	...	32,3	32,5	40,6	...	...	36,5	28,5	36,5	...	...
5	24,2	27,3	29,1	...	...	36,1	37,8	45,0	...	...	43,6	36,5	49,3	...	...
6	25,7	31,4	32,1	...	...	38,7	41,3	47,5	...	...	49,1	43,5	56,1	...	...
7	26,7	34,2	34,1	...	...	41,2	43,9	49,1	...	...	53,4	48,8	61,5	...	...
8	27,5	36,2	...	...	...	42,9	45,7	...	...	...	56,7	52,6	...	...	...
9	28,0	37,5	...	...	...	44,1	46,7	...	...	...	58,7	54,8	...	...	...
10	28,5	38,2	...	...	...	44,9	47,5	...	...	...	59,8	56,1	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Notes : TET signifie « travailleurs étrangers temporaires ». La cohorte d'entrée est basée sur l'année au cours de laquelle les titulaires de permis de travail temporaire et les titulaires de permis d'études ont commencé leur premier emploi dans cette industrie au Canada.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Les TET exerçant des professions peu spécialisées avaient de plus faibles taux de transition cumulatifs au fil des années suivant leur premier emploi dans l'industrie des SHR, comparativement aux deux autres groupes de comparaison. Parmi les TET exerçant des professions peu spécialisées, la cohorte de 2000 à 2004 avait un taux de transition cumulatif plus élevé que celui des autres cohortes pendant les trois premières années suivant leur premier emploi dans l'industrie des SHR, mais les autres cohortes l'ont dépassée par la suite. Après 10 ans, 29 % de la cohorte de 2000 à 2004 avaient fait la transition vers la résidence permanente, et ce taux a été atteint par les autres cohortes après cinq ans. À titre de comparaison, les TET exerçant des professions plus spécialisées avaient des taux de transition cumulatifs plus élevés que ceux des TET exerçant des professions peu spécialisées, et ce, dans toutes les cohortes d'entrée jusqu'à 10 ans après le premier emploi; l'écart le plus important enregistré était de 16 points de pourcentage<sup>3</sup>. Pour les cohortes d'entrée de 2000 à 2014, les taux de transition cumulatifs des titulaires de permis d'études étaient supérieurs de 10 à 30 points de pourcentage à ceux des TET

3. Les constatations de la présente étude ne sont pas comparables aux constatations de Picot et coll. (2022) concernant les niveaux de transition des TET selon le niveau de compétence. Les populations cibles dans les deux études sont différentes (voir l'annexe sur les données pour obtenir plus de précisions). Les variations des taux de transition entre les TET exerçant des professions peu spécialisées et les TET exerçant des professions plus spécialisées dans l'industrie des SHR peuvent ne pas refléter les taux des titulaires de permis d'études dans l'ensemble.

exerçant des professions peu spécialisées, et ce, 5 à 10 ans après le début du premier emploi dans l'industrie des SHR. Cependant, les titulaires de permis d'études des cohortes d'entrée après 2015 avaient des taux de transition cumulatifs inférieurs à ceux des cohortes correspondantes de TET exerçant des professions peu spécialisées au cours des deux premières années suivant leur premier emploi au sein de l'industrie des SHR<sup>4</sup>.

Bien que les TET exerçant des professions peu spécialisées aient eu des taux de transition plus faibles comparativement à ceux des TET exerçant des professions plus spécialisées de chaque cohorte d'entrée et à ceux des titulaires de permis d'études des cohortes d'entrée de 2000 à 2014, le nombre de TET exerçant des professions peu spécialisées qui ont obtenu le statut de résident permanent était plus élevé dans toutes les cohortes (exception faite de la cohorte de 2010 à 2014 cinq ans après le début de leur premier emploi dans l'industrie des SHR, comparativement aux titulaires de permis d'études). Ce nombre était presque le double ou même plus que le double du nombre de travailleurs étrangers ayant fait la transition dans les deux autres groupes pour la majeure partie des 10 premières années suivant le début de leur premier emploi au sein de l'industrie des SHR. Il en est ainsi, car les TET exerçant des professions peu spécialisées étaient beaucoup plus nombreux dans l'industrie des SHR avant 2014, comparativement aux deux autres groupes. Après 2014, bien que le nombre de titulaires de permis d'études ait dépassé celui des TET dans l'industrie des SHR, leurs taux de transition étaient beaucoup plus faibles que ceux des TET au cours des deux premières années suivant leur premier emploi dans l'industrie des SHR.

## **Les travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées ont de plus faibles taux de maintien en emploi dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration, comparativement aux travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions plus spécialisées**

Le tableau 3 affiche les taux de maintien en emploi dans l'industrie des SHR des travailleurs étrangers ayant commencé leur premier emploi entre 2000 et 2018, et ayant obtenu le statut de résident permanent entre 2001 et 2019. Parmi les TET exerçant des professions peu spécialisées, environ 60 % à 70 % ont continué d'exercer un emploi dans l'industrie des SHR pendant l'année de leur admission, alors que pour les cohortes de 2001 à 2010 et la cohorte de 2011 à 2015, 30 % ou moins et près de 40 %, respectivement, travaillaient toujours dans cette industrie cinq ans après leur admission. À titre de comparaison, les TET exerçant des professions plus spécialisées avaient des taux de maintien en emploi plus élevés, alors que les titulaires de permis d'études étaient plus susceptibles de changer d'industrie après l'obtention du statut de résident permanent. Par exemple, de 76 % à 83 % des TET exerçant des professions plus spécialisées travaillaient dans l'industrie au cours de l'année de leur admission, et, parmi ces travailleurs, 39 % à 52 % étaient toujours en emploi dans cette industrie après cinq ans. En revanche, de 39 % à 53 % des étudiants étrangers ont continué d'exercer un emploi dans l'industrie au cours de l'année de leur admission, mais seulement 20 % d'entre eux, au plus, travaillaient toujours dans cette industrie cinq ans après leur admission.

Les proportions de TET exerçant des professions peu spécialisées qui ont changé d'industrie ont augmenté au fil des années suivant la transition vers la résidence permanente, passant d'environ 20 % pendant l'année d'admission à plus de 40 % lors de la cinquième année suivant l'admission, et ce, dans

---

4. Cela s'explique peut-être en partie par le fait que la majorité des titulaires d'un premier permis d'études avaient l'intention d'étudier au niveau postsecondaire ou à un niveau supérieur (Crossman et coll., 2021), ce qui représente habituellement plusieurs années d'études. La plupart des titulaires de permis d'études peuvent faire une demande d'immigration seulement après avoir obtenu leur diplôme et acquis suffisamment d'expérience de travail au Canada.

l'ensemble des différentes cohortes d'admission. La tendance était semblable pour les TET exerçant des professions plus spécialisées, quoique dans une plus faible mesure. Cependant, le changement d'industrie des étudiants étrangers s'est produit dans une plus grande mesure. Pour les cohortes d'entrée de 2006 à 2019, presque la moitié des titulaires de permis d'études dont le premier emploi était dans l'industrie des SHR ont travaillé dans d'autres industries au cours de l'année de leur admission. Même dans la cohorte de 2001 à 2005, pour laquelle moins de changements d'industrie ont été déclarés, plus de 30 % des titulaires de permis d'études ont changé d'industrie pendant l'année de leur admission. Trois ans après l'admission, 55 % de ces titulaires ou plus avaient changé d'industrie<sup>5,6,7</sup>.

- 
5. Une analyse plus approfondie (tableau non présenté) montre que les travailleurs étrangers ayant changé d'industrie avaient tendance à toucher des gains médians plus élevés et à connaître une croissance de revenus plus rapide, comparativement aux travailleurs étrangers n'ayant pas changé d'industrie, surtout pour les cohortes d'admission de 2001 à 2015. Cette tendance a été observée chez les TET exerçant des professions peu spécialisées et ceux exerçant des professions plus spécialisées, ainsi que chez les titulaires de permis d'études. Il est possible que les travailleurs étrangers ayant changé d'industrie aient eu tendance à quitter l'industrie des SHR pour réaliser des gains plus élevés dans une autre industrie.
  6. Certains TET exerçant des professions peu spécialisées n'ont pas travaillé pour un employeur au Canada après leur admission. Cependant, la majorité de ces TET ont tout de même été répertoriés à l'aide des fichiers de données fiscales T1 comme étant des personnes touchant un revenu provenant d'un travail autonome ou des prestations d'assurance-emploi, ou ayant fait des déductions de frais d'études. Par exemple, les dossiers T1 ont montré qu'un an après l'admission, environ 83 % à 87 % d'entre eux avaient produit une déclaration de revenus des particuliers, et que plus de 40 % avaient touché des revenus d'un travail autonome ou des prestations d'assurance-emploi, ou avaient fait des déductions de frais d'études. D'autres TET admis qui n'ont pas été répertoriés à l'aide des fichiers de données fiscales T1 peuvent comprendre ceux qui sont demeurés au Canada, mais n'ont pas produit une déclaration de revenus, et ceux qui ont quitté le Canada.
  7. En moyenne, les pourcentages de personnes sans revenus déclarés sur un feuillet T4 parmi les TET admis exerçant des professions peu spécialisées et les titulaires de permis d'études admis étaient plus élevés que les pourcentages de personnes sans revenus déclarés sur un feuillet T4 parmi les TET admis exerçant des professions plus spécialisées, et ce, dans chaque cohorte. Cela pourrait signifier qu'il y avait plus de personnes exerçant un travail autonome, plus d'entreprises en démarrage et plus de personnes au chômage parmi les TET exerçant des professions peu spécialisées et les titulaires de permis d'études après la transition vers la résidence permanente; cette suggestion nécessite par contre une analyse plus poussée.

Tableau 3

Maintien en emploi dans l'industrie pour les travailleurs étrangers temporaires et les titulaires de permis d'études dont le premier emploi était dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration, selon la cohorte d'admission

	Cohorte d'admission de 2001 à 2005			Cohorte d'admission de 2006 à 2010			Cohorte d'admission de 2011 à 2015			Cohorte d'admission de 2016 à 2019		
	Maintien	Départ	Aucun revenu T4									
	pourcentage											
<b>TET exerçant des professions peu spécialisées</b>												
Année d'admission	61,4	22,6	16,0	59,5	23,6	16,9	71,8	18,5	9,7	66,4	23,2	9,8
Année 1	47,4	33,9	18,8	49,9	32,0	18,1	62,7	26,7	10,6	55,1	32,0	11,3
Année 2	40,3	37,5	22,2	41,6	37,9	20,4	54,0	33,8	12,1	...	...	...
Année 3	35,5	39,1	25,4	36,4	40,6	23,0	47,8	39,0	13,2	...	...	...
Année 4	31,9	40,5	27,6	32,9	42,9	24,2	42,9	42,9	14,2	...	...	...
Année 5	28,1	41,5	30,4	30,2	44,5	25,3	38,8	45,7	15,6	...	...	...
<b>TET exerçant des professions plus spécialisées</b>												
Année d'admission	76,1	16,1	7,7	77,0	15,2	7,8	82,5	11,8	5,7	80,3	14,2	6,2
Année 1	62,7	24,4	12,9	66,4	22,6	11,0	73,0	19,1	7,9	66,4	24,6	8,0
Année 2	54,8	29,5	15,8	59,1	27,2	13,8	65,1	25,3	9,6	...	...	...
Année 3	49,3	33,0	17,7	53,6	30,6	15,8	60,0	29,1	10,9	...	...	...
Année 4	43,7	35,1	21,2	49,4	32,8	17,8	55,7	32,4	12,0	...	...	...
Année 5	38,9	37,3	23,9	46,5	34,0	19,5	51,6	34,9	13,5	...	...	...
<b>Titulaires de permis d'études</b>												
Année d'admission	52,7	31,8	15,5	38,6	46,5	14,9	43,7	46,1	10,2	38,9	53,2	8,9
Année 1	40,0	45,7	14,3	28,8	54,5	16,8	32,1	54,8	13,2	27,2	61,2	12,1
Année 2	31,6	51,4	17,0	22,8	58,9	18,3	25,2	59,3	15,5	...	...	...
Année 3	26,8	55,0	18,2	19,5	59,6	20,9	21,1	62,3	16,5	...	...	...
Année 4	23,8	54,8	21,4	17,5	59,4	23,2	18,2	63,8	18,0	...	...	...
Année 5	19,9	55,0	25,1	16,1	58,4	25,6	15,7	64,8	19,5	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

**Notes :** Les nombres totaux de travailleurs étrangers temporaires (TET) exerçant des professions peu spécialisées qui sont devenus des immigrants sont les suivants : 4 180 pour la cohorte d'admission de 2001 à 2005; 9 060 pour la cohorte de 2006 à 2010; 23 280 pour la cohorte de 2011 à 2015; et 23 020 pour la cohorte de 2016 à 2019. Les totaux correspondants sont de 1 590, de 4 440, de 11 100 et de 11 060 pour les TET exerçant des professions plus spécialisées, et de 1 730, de 5 180, de 14 360 et de 30 680 pour les titulaires de permis d'études.

**Source :** Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

## Conclusion

La présente étude a permis d'examiner les TET exerçant des professions peu spécialisées dont le premier emploi était au sein de l'industrie des SHR, plus précisément en ce qui a trait à leur transition vers la résidence permanente et à leur maintien en emploi dans l'industrie des SHR après cette transition, comparativement aux TET exerçant des professions plus spécialisées et aux titulaires de permis d'études.

Dans l'ensemble, pendant les années 2000 et au début des années 2010, il y avait beaucoup plus de TET exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des SHR par rapport aux TET exerçant des professions plus spécialisées. Depuis 2014, les titulaires de permis d'études sont plus nombreux que les TET exerçant des professions peu spécialisées et les TET exerçant des professions plus spécialisées. Ils sont devenus la principale source de travailleurs étrangers dans l'industrie des SHR.

Les TET exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des SHR avaient de plus faibles taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente, comparativement aux TET exerçant des professions plus spécialisées et aux titulaires de permis d'études. Cependant, en raison de la taille importante de ce groupe, le nombre de TET exerçant des professions peu spécialisées ayant obtenu le statut de résident permanent était plus élevé que le nombre de TET exerçant des professions plus spécialisées et de titulaires de permis d'études l'ayant obtenu, exception faite de la cohorte de 2010 à

2014. Dans cette cohorte, les TET exerçant des professions peu spécialisées étaient moins nombreux que les titulaires de permis d'études à compter de la cinquième année suivant le premier emploi dans l'industrie des SHR. De plus, les TET exerçant des professions peu spécialisées avaient des taux de maintien en emploi dans l'industrie des SHR inférieurs de 10 à 15 points de pourcentage à ceux des TET exerçant des professions plus spécialisées, et ce, dans les différentes cohortes.

## Annexe sur les données

Dans le cadre de l'étude, on a défini les TET exerçant des professions peu spécialisées à l'aide d'une approche à deux étapes qui a été présentée dans un article de Picot et coll. (2022). L'approche repose sur les renseignements concernant les niveaux d'exigences en matière de compétences professionnelles, lorsqu'ils étaient disponibles, et les gains annuels lorsque les renseignements sur la profession étaient inconnus<sup>8</sup>. La première étape consiste à examiner les renseignements sur la profession désignée qui se trouvent sur le permis de travail des TET. Selon la Classification nationale des professions de 2016, les professions correspondant aux niveaux de compétence C (postes intermédiaires et de bureau) et D (postes élémentaires et manœuvres) ont été considérées comme étant des professions exigeant un niveau de compétences moins élevé, alors que les professions correspondant aux niveaux de compétence 0 (postes de gestion), A (postes professionnels) et B (postes techniques ou spécialisés) ont été considérées comme étant les professions exigeant un niveau de compétences plus élevé. Si un TET était titulaire de plusieurs permis de travail, le niveau de compétence le plus élevé pour tous les permis de travail valides détenus lors de l'année du début du premier emploi a été pris en compte. Lorsque les renseignements sur la profession n'étaient pas disponibles ou étaient manquants (ce qui était surtout le cas pour les titulaires d'un permis de travail ouvert), la deuxième étape reposait sur la méthode de calcul des gains annuels équivalant à une année complète, qui permet d'ajuster le total des gains déclarés sur la déclaration T4 en fonction de la durée du permis de travail dans l'année, afin d'obtenir un indicateur des niveaux d'exigences en matière de compétences professionnelles d'un TET<sup>9</sup>. Dans la présente analyse, si les gains annuels équivalant à une année complète étaient inférieurs à la moitié des gains médians nationaux pour l'année en question, le TET était désigné comme étant un TET exerçant une profession peu spécialisée<sup>10</sup>. Si ce n'était pas le cas, le TET était désigné comme étant un TET exerçant une profession plus spécialisée. La majorité des TET dans l'industrie des SHR étaient titulaires de permis de travail ouverts, pour lesquels il n'y a pas de renseignements sur la profession (Lu et Hou, 2019). Par conséquent, leurs niveaux d'exigences en matière de compétences professionnelles ont été déterminés à l'aide des gains annuels déclarés sur un feuillet T4.

---

8. La population cible dans la présente étude diffère de celle utilisée dans l'article de Picot et coll. (2022). La population cible de cette étude antérieure visait les titulaires de permis de travail dont le premier permis détenu était un permis de travail, à l'exclusion de ceux ayant obtenu leur premier permis aux fins d'études ou d'asile et ayant par la suite obtenu un permis de travail. Par exemple, parmi les personnes ayant obtenu leur premier permis de travail pendant la période allant de 2010 à 2014, environ 27 % ont été exclues, puisqu'elles ont initialement obtenu un permis d'études ou fait une demande d'asile. Cette étude prenait aussi en compte les titulaires de permis de travail n'ayant pas réalisé de gains déclarés sur un feuillet T4 après avoir reçu leur permis de travail. En revanche, la population cible pour les TET visés dans la présente étude était limitée aux TET dont le premier emploi était dans l'industrie des SHR et qui avaient réalisé des gains déclarés sur un feuillet T4 pendant l'année en question, y compris ceux titulaires d'un permis de travail valide au cours de l'année, peu importe le type de permis initial détenu. En général, le fait d'avoir des gains déclarés sur un feuillet T4 est associé à un taux plus élevé de transition vers la résidence permanente chez les titulaires de permis de travail, peu importe le niveau de compétences.

9. Si un TET n'était pas titulaire d'un permis de travail pour l'année complète pour sa première année d'emploi au Canada, les gains annuels équivalant à une année complète ont été recalculés en tant que gains annuels réels, divisés par le nombre de jours liés à tous les permis de travail délivrés dans l'année, puis multipliés par 365.

10. Les gains sont utilisés pour obtenir une approximation des niveaux d'exigences en matière de compétences professionnelles, car des renseignements sur les études, les connaissances ou l'expérience ne sont pas disponibles dans les données.

L'analyse prenait aussi en compte les titulaires de permis d'études ayant réalisé des gains dans l'industrie des SHR pendant la période allant de 2000 à 2020 à titre de groupe de comparaison, peu importe s'ils étaient titulaires d'un permis de travail pendant leur première année d'emploi. Si les travailleurs étrangers étaient titulaires d'un permis de travail et d'un permis d'études au cours d'une année quelconque, ils étaient considérés comme étant titulaires de permis d'études dans le présent article.

Parmi les TET ayant exercé leur premier emploi dans l'industrie des SHR avant leur admission, ceux qui recevaient toujours des gains positifs dans cette industrie après leur admission (pas nécessairement les gains les plus élevés s'ils touchaient des gains provenant de diverses industries) étaient considérés comme étant des travailleurs étrangers qui ne changeaient pas d'industrie, ou comme des travailleurs étrangers qui changeaient d'industrie ou des personnes ne recevant aucun revenu autrement.

## Bibliographie

Crossman, E., Choi, Y. et Hou, F. (2021, juillet). Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et l'évolution de leurs caractéristiques sociodémographiques (n° 36-28-0001 au catalogue). *Rapports économiques et sociaux*, 1(7). Statistique Canada. <https://doi.org/10.25318/36280001202100700005-fra>

Gouvernement du Canada. (2007, 24 septembre). *Amélioration du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour les employeurs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta*. <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2007/09/amelioration-programme-travailleurs-etrangers-temporaires-employeurs-colombie-britannique-alberta.html>

Lu, Y. (2020, juin). *Répartition des travailleurs étrangers temporaires dans les industries au Canada* (n° 45-28-0001 au catalogue). StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/45-28-0001/2020001/article/00028-fra.pdf?st=qOf-OWpu>

Lu, Y. et Hou, F. (2019, novembre). *Travailleurs étrangers temporaires au sein de la population active du Canada : permis de travail ouverts et permis liés à un employeur donné* (n° 11-626-X au catalogue – n° 102). *Aperçus économiques*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/11-626-x/11-626-x2019016-fra.pdf?st=yKh6eY7d>

Picot, G., Hou, F., Crossman, E. et Lu, Y. (2022, janvier). *La transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires peu et hautement qualifiés* (n° 36-28-0001 au catalogue). *Rapports économiques et sociaux*, 2(1). Statistique Canada. <https://doi.org/10.25318/36280001202200100002-fra>

Statistique Canada. (2024). *Tableau 14-10-0400-01 Postes vacants, employés salariés et taux de postes vacants selon le secteur de l'industrie, données trimestrielles désaisonnalisées*. <https://doi.org/10.25318/1410040001-fra>